

DOMAINE DE FORMATION : SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

UFR SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION INGEMEDIA

REGLEMENT D'EXAMEN SPECIFIQUE AU DIPLOME DE MASTER

MENTION : **MENTION INFORMATION, COMMUNICATION**

PARCOURS COMMUNICATION EDITORIALE ET DIGITALE

PARCOURS DATA ANALYTICS ET STRATEGIE DE L'INFORMATION

PARCOURS COMMUNICATION INNOVATION ET MANAGEMENT DE PROJETS NUMERIQUES

EDITION ANNEE UNIVERSITAIRE : 2024-2025 A 2028-2029

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.612-2 et suivants ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2018 relatif au cadre national sur les attendus des formations conduisant à un diplôme national relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2019 définissant le cadre national de scolarité et d'assiduité des étudiants inscrits dans une formation relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master ;

Vu l'arrêté du 03 mai 2024 d'accréditation de l'Université de Toulon à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu le règlement général des études et des examens, adopté en CFVU le 27 juin 2024.

Vu la délibération CFVU-2024-04 relative à l'approbation des règlements d'examen spécifiques de la nouvelle offre de formation de l'UFR INGEMEDIA.

Section 1. Préambule

Le règlement général des études susvisé définit le cadre commun des dispositions relatives à l'organisation et au déroulement des formations dispensées par l'université de Toulon, hors 3^e cycle. Il convient de s'en référer.

Le présent règlement d'examen spécifique a pour objet de définir les modalités propres à la mention du diplôme visé.

Section 2. Déroulement du master

Le master est un diplôme national de l'enseignement supérieur conférant à son titulaire le grade de master et sanctionnant un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits ECTS (European Credit Transfert and accumulation System) en sus du grade de licence.

Le master mention **INFORMATION, COMMUNICATION** est organisée sous la forme des parcours suivants :

- **PARCOURS COMMUNICATION EDITORIALE ET DIGITALE**
- **PARCOURS DATA ANALYTICS ET STRATEGIE DE L'INFORMATION**

- PARCOURS COMMUNICATION INNOVATION ET MANAGEMENT DE PROJETS NUMERIQUES

Les parcours-types de formation visant à l'acquisition du diplôme de master sont organisés sur deux années, soient 4 semestres consécutifs notés de S7 à S10.

Au sein d'une même mention, le master permet l'acquisition de compétences transversales communes aux différents parcours-types de formation.

Section 3. Conditions d'admission

Les conditions d'admission en deuxième cycle sont définies dans le règlement général des études.

Pour être autorisé à s'inscrire dans l'année supérieure, l'étudiant doit avoir obtenu les crédits affectés à l'année et doit être admis par le jury de fin d'année.

Dans le cas où l'étudiant souhaitant intégrer la formation en cours de cursus (non titulaire du M1), l'admission est soumise à un dossier de candidature préalablement déposer sur eCandidat (<https://callisto.univ-tln.fr/eCandidatUTLN/>).

Section 4. Modalités d'inscription

L'inscription administrative est annuelle, personnelle et obligatoire. Les périodes et modalités d'inscription sont consultables à l'adresse : <https://www.univ-tln.fr/Inscriptions-a-l-UTLN-mode-d-emploi.html>. L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres consécutifs par le secrétariat pédagogique de la composante.

Dans le cas d'un aménagement d'étude en application du règlement général des études, l'étudiant inscrit en master peut conclure un contrat pédagogique qui prend en compte son profil, son projet personnel, son parcours de formation, les modalités destinées à favoriser sa réussite et les aménagements spécifiques à son profil.

Section 5. Organisation des enseignements

La formation de master comprend des activités de formation diversifiées correspondant pour l'étudiant à 750 heures d'enseignement et d'encadrement pédagogique.

Dans le cadre du système européen, chaque formation est organisée en année (AN), semestre (SEM), Unité d'Enseignement (UE), Élément Constitutif d'Unité d'Enseignement (ECUE). Des ECTS sont affectés à chaque subdivision.

Une année vaut 60 ECTS et un semestre 30 ECTS. Chaque ECUE peut être organisé selon des modalités d'enseignement qui lui sont propres construites sur une combinaison de Cours Magistral (CM), Travaux dirigés (TD).

Master 1

Le stage est obligatoire en Master 1 (M1) et **a une durée de 12 semaines minimum**. A l'issue du stage obligatoire, un rapport écrit sera remis par l'étudiant et une soutenance orale sera présentée devant un jury. L'évaluation tient compte de l'avis du tuteur de stage dans l'entreprise d'accueil.

Master 2

Le stage est obligatoire en Master 2 (M2) et a une durée de 16 semaines minimum. A l'issue du stage obligatoire, un rapport écrit sera remis par l'étudiant et une soutenance orale sera présentée devant un jury. L'évaluation tient compte de l'avis du tuteur de stage dans l'entreprise d'accueil.

La durée du stage pour les étudiants partant en mobilité pourrait être réduite à 12 semaines après accord du responsable pédagogique. **La production d'un mémoire est obligatoire.**

Section 6. Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

6.1. Type de contrôle et modalités de la seconde chance

Le contrôle des connaissances s'effectue, soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. (choisir si la formation ne comprend qu'un type de contrôle ou préciser si différences entre les parcours).

Les épreuves peuvent être orales ou écrites.

Les modalités de contrôle des connaissances sont organisées de telle sorte qu'elles garantissent à l'étudiant de bénéficier d'une seconde chance. Cette seconde chance peut prendre la forme :

1° D'une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale dans le cadre d'une seconde session. Cette session de « seconde chance » est organisée à une période fixée et dans un délai raisonnable après publication des résultats de la session initiale.

2° Ou, en cas d'évaluation continue intégrale, être comprise dans ses modalités de mise en œuvre. Dans ce cas la seconde chance réside dans le nombre d'épreuves organisées et les coefficients attribués à ces épreuves. Elle peut consister à la mise en place d'une épreuve dédiée.

Dans le cadre du contrôle terminal, la session de rattrapage ou « seconde chance » est organisée à une période fixée et dans un délai raisonnable après publication des résultats de la session initiale.

6.2. Organisation du contrôle continu et contrôle continu intégral

Dans le cas des ECUE évalués en CC, trois modalités d'évaluations intégrant le principe de la seconde chance sont possibles, à l'appréciation de l'enseignant responsable de l'ECUE. Une 4^{ème} modalité peut être appliquée spécifiquement aux ECUE de faible volume horaire, c'est-à-dire de 10 HeTD maximum.

Modalité 1 : Mise en œuvre du contrôle continu avec seconde chance sous forme d'évaluation finale

Pour un ECUE évalué en CC selon cette modalité, l'étudiant est soumis à au moins deux évaluations dont une évaluation finale portant sur l'ensemble du programme de l'ECUE.

La note de première chance est égale à la moyenne pondérée de l'ensemble des notes obtenues à l'ECUE au cours du semestre, évaluation finale comprise.

Aucune évaluation y compris l'évaluation finale ne peut représenter plus de 50% de la note globale. La mise en œuvre de la seconde chance consiste à retenir comme note d'ECUE la meilleure des notes entre la note de première chance et celle de l'évaluation finale.

- Absence à l'évaluation finale

Si l'absence est injustifiée, l'étudiant est déclaré ABI.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'épreuve de substitution est d'un degré d'exigence équivalent à l'évaluation finale. Elle peut prendre la même forme ou être d'une forme différente de l'évaluation finale.

Toute absence (justifiée ou injustifiée) à l'épreuve de substitution entraîne l'attribution du résultat ABI à l'évaluation finale.

- **Absence aux évaluations autres que l'évaluation finale**

L'absence non justifiée à une évaluation, autre que l'évaluation finale, entraîne l'attribution de la note de 0/20.

En cas d'absence justifiée à une évaluation autre que l'évaluation finale, à l'appréciation de l'enseignant :

1/ L'étudiant peut être autorisé, à sa demande, à passer une épreuve de substitution. Cette possibilité ne confère aucun droit pour l'étudiant. Cette demande doit obligatoirement être adressée à l'enseignant concerné, dans un délai de 3 jours ouvrés au plus tard après la date de fin de la justification d'absence.

2/ L'enseignant peut exiger de l'étudiant qu'il passe une épreuve de substitution. L'absence non justifiée à cette épreuve entraîne l'attribution de la note de 0/20.

En absence d'épreuve de substitution, le coefficient de l'épreuve est neutralisé.

Modalité 2 : Mise en œuvre du contrôle continu avec une épreuve de seconde chance dédiée sous la forme d'un CC final portant sur l'ensemble du programme

Pour un ECUE évalué en CC selon cette modalité, l'étudiant est soumis à au moins deux évaluations couvrant à elles deux l'ensemble du programme de l'ECUE (épreuves de 1^{ère} chance) et à une évaluation finale portant sur l'ensemble du programme de l'ECUE (épreuve de 2^{ème} chance).

La note de première chance est égale à la moyenne pondérée de l'ensemble des notes obtenues à l'ECUE au cours du semestre, hors CC final. Aucune de ces évaluations ne peut représenter plus de 50% de la note globale.

La mise en œuvre de la seconde chance consiste à retenir comme note d'ECUE la meilleure des notes entre la note de première chance et celle de l'évaluation finale.

- **Absence à l'évaluation finale**

Si l'absence est injustifiée, l'étudiant est déclaré ABI.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'épreuve de substitution est d'un degré d'exigence équivalent à l'évaluation finale. Elle peut prendre la même forme ou être d'une forme différente de l'évaluation finale.

Toute absence (justifiée ou injustifiée) à l'épreuve de substitution entraîne l'attribution du résultat ABI à l'évaluation finale.

- **Absence aux évaluations autres que l'évaluation finale**

L'absence non justifiée à une évaluation, autre que l'évaluation finale, entraîne l'attribution de la note de 0/20.

En cas d'absence justifiée à une évaluation autre que l'évaluation finale, à l'appréciation de l'enseignant :

1/ L'étudiant peut être autorisé, à sa demande, à passer une épreuve de substitution. Cette possibilité ne confère aucun droit pour l'étudiant. Cette demande doit obligatoirement être adressée à l'enseignant concerné, dans un délai de 3 jours ouvrés au plus tard après la date de fin de la justification d'absence.

2/ L'enseignant peut exiger de l'étudiant qu'il passe une épreuve de substitution. L'absence non justifiée à cette épreuve entraîne l'attribution de la note de 0/20.

En absence d'épreuve de substitution, le coefficient de l'épreuve est neutralisé.

Modalité 3 : Mise en œuvre du contrôle continu avec seconde chance incluse dans la succession des épreuves et le mode de calcul de la note finale

Pour un ECUE évalué en CC selon cette modalité, l'étudiant est soumis à au moins trois évaluations. Aucune évaluation ne peut représenter plus de 50% de la note globale.

La mise en œuvre de la seconde chance consiste à ne pas retenir l'ensemble des notes dans le calcul de la note de l'ECUE.

- Absence aux évaluations

L'absence non justifiée à une évaluation entraîne l'attribution de la note de 0/20.

Dans le cas d'absences non justifiées à la moitié ou plus de la moitié des évaluations, l'étudiant est déclaré ABI à l'ECUE.

En cas d'absence justifiée à une évaluation à l'appréciation de l'enseignant :

1/ L'étudiant peut être autorisé, à sa demande, à passer une épreuve de substitution. Cette possibilité ne confère aucun droit pour l'étudiant. Cette demande doit obligatoirement être adressée à l'enseignant concerné, dans un délai de 3 jours ouvrés au plus tard après la date de fin de la justification d'absence.

2/ L'enseignant peut exiger de l'étudiant qu'il passe une épreuve de substitution. L'absence non justifiée à cette épreuve entraîne l'attribution de la note de 0/20.

En absence d'épreuve de substitution, le coefficient de l'épreuve est neutralisé.

Modalité 4 (ECUE ≤ 10 HETD) : Mise en œuvre du contrôle continu avec seconde chance sous forme d'évaluation finale dédiée

Pour un ECUE évalué en CC selon cette modalité, l'étudiant est soumis à deux évaluations portant chacune sur l'ensemble du programme de l'ECUE, donc deux évaluations finales.

La note de première chance est égale à la note de la 1^{ère} évaluation finale.

La mise en œuvre de la seconde chance consiste à retenir comme note d'ECUE la meilleure des notes entre la note de première chance et celle de la 2^{ème} évaluation finale (épreuve de seconde chance).

- Absence à la 1^{ère} évaluation finale (1^{ère} chance)

Si l'absence est injustifiée, l'étudiant est déclaré ABI.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution peut être organisée : l'étudiant peut être autorisé, à sa demande et à l'appréciation de l'enseignant, à passer une épreuve de substitution. Cette possibilité ne confère aucun droit pour l'étudiant. Cette demande doit obligatoirement être adressée à l'enseignant concerné, dans un délai de 3 jours ouvrés au plus tard après la date de fin de la justification d'absence.

- Absence à la 2^{ème} évaluation finale (2^{ème} chance)

Si l'absence est injustifiée, l'étudiant est déclaré ABI.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'épreuve de substitution est d'un degré d'exigence équivalent à la 1^{ère} évaluation. Elle peut prendre la même forme ou être d'une forme différente.

Toute absence (justifiée ou injustifiée) à l'épreuve de substitution entraîne l'attribution du résultat ABI à l'évaluation finale.

Section 7. Modalités d'acquisition des crédits européens et règles de progression

7.1. Calcul des notes

Les maquettes de formation en annexe précisent la nature des épreuves, les coefficients et crédits ECTS de chaque ECUE et UE.

Dans le cadre des ECUE évalués en contrôle continu intégral, le contenu, la forme et la pondération entre les épreuves au sein des ECUE sont précisés par l'enseignant responsable de l'ECUE, par écrit en première séance.

ECUE : la note de l'ECUE est obtenue selon la règle de calcul spécifiée dans la maquette de formation en annexe. Lorsque l'ECUE fait l'objet d'une combinaison de notes (de contrôles continus, de TP, et/ou de travaux rendus, ...), la règle de calcul de la note de l'ECUE est précisée par l'enseignant par écrit en première séance.

UE : La note de l'UE est obtenue en effectuant la moyenne des notes des ECUE affectées de leur coefficient.

SEMESTRE : La note du semestre est obtenue en effectuant la moyenne des notes des UE affectées de leur coefficient.

ANNEE : La note de l'année est obtenue en effectuant la moyenne des notes des 2 semestres sans coefficient.

DIPLOME : La meilleure des deux notes obtenues à la session initiale et à la session de rattrapage pour un même ECUE est retenue dans le calcul de la moyenne générale des notes.

Dans le cas d'une demande d'accès à un diplôme, les ECUE, UE, semestres ou années, obtenus par validation des acquis ne donnent pas lieu à l'attribution d'une note. Le coefficient de l'ECUE, UE, semestre ou année validé(e) est alors neutralisé (il ne rentre pas dans le calcul de la moyenne).

Dans le cas d'une demande de validation pour l'obtention d'un diplôme, le jury peut attribuer une note à un ECUE, une UE, un semestre ou une année.

7.2. Modalités de compensation

Pour obtenir les crédits ECTS de chaque année, semestre, UE, ECUE l'étudiant doit :

- soit les obtenir directement en obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 ;
- soit les obtenir par compensation.

Une UE dont la note est supérieure ou égale à 10/20 est définitivement acquise et capitalisable. L'étudiant valide l'UE et les ECUE qui la composent.

Modalités de compensation :

- Les UE 8.4 (Stage et sensibilisation à la recherche) et 10.2 (Méthodologie Stage, mémoire) **ne se compensent pas**
- La note obtenue à l'ECUE « Stage professionnel » en M1 est $\geq$ à 10 **ET** la note obtenue à l'ECUE « Sensibilisation à la recherche » en M1 est $\geq$ à 10
- La note obtenue à l'ECUE « Stage » est $\geq$ à 10 **ET** la note obtenue à l'ECUE « Mémoire » en M2 est $\geq$ à 10
- Pour les autres UE (M1 et M2) d'un même semestre, elles se compensent entre elles **si et seulement si la note obtenue à l'UE est $\geq$ 8** et les semestres au sein d'une même année se compensent.

7.3. Modalité de report de notes

Toute UE est définitivement acquise, l'étudiant non admis en session initiale ou redoublant bénéficie du report automatique des notes obtenues dans les ECUE des UE validées, et des notes supérieures ou égales à 10/20 de tout autre ECUE. L'étudiant devra alors repasser tous les ECUE des UE non validées et dont la note est inférieure à 10/20.

Dans le cas d'une évaluation sur 2 sessions, la seconde chance ne peut pas s'appliquer aux éléments pédagogiques (résultat supérieur ou égal à 10) validés en première session.

7.4. Règles de progression et redoublement

Le passage en année supérieure est autorisé sous condition d'acquisition des 60 crédits ECTS de l'année immédiatement inférieure.

Dans le cas de non acquisition de la totalité de 60 crédits ECTS de l'année en cours, l'étudiant bénéficie d'un redoublement de droit, soit en M1, soit en M2. Le nombre d'inscription de droit en cursus master (M1+M2) est limité à 3.

Le passage a minima n'est pas autorisé.

7.5. Inscription tardive

Les absences liées à une inscription tardive se traduisent par la possibilité de passer une épreuve de substitution ou par une neutralisation des coefficients correspondants. Le choix est laissé à l'appréciation de l'enseignant en charge de l'ECUE, et doit figurer dans un contrat pédagogique.

Section 8. Modalités d'obtention du diplôme et des mentions

8.1. Validation du diplôme

Chaque année, semestre, UE, ECUE est validé si l'étudiant a obtenu les crédits ECTS qui lui sont affectés.

La délivrance du diplôme est subordonnée à :

- la validation de l'ensemble des UE (obligatoire)
- la réalisation et la soutenance du stage.
- la réalisation et la soutenance d'un mémoire.
- la note seuil de 8/20 pour l'ensemble des UE du M1 pour la validation du Master 1 sauf UE 8.4
- la note seuil de 10/20 pour l'UE 8.4 en M1
- la note seuil de 8/20 pour l'ensemble des UE du M2 pour la validation du Master 2 sauf UE 10.2
- la note seuil de 10/20 pour l'UE 10.2 en M2
- la note seuil de 10/20 pour l'ECUE **Stage professionnel** en M1
- la note seuil de 10/20 pour l'ECUE **Sensibilisation à la recherche** en M1
- la note seuil de 10/20 pour l'ECUE **Stage** en M2
- la note seuil de 10/20 pour l'ECUE **Mémoire** en M2

8.2. Diplôme de Master

Les mentions sont délivrées aux deux sessions en fonction de la moyenne générale obtenue par l'étudiant sur l'ensemble de l'année :

- mention passable si moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 ;

- mention assez-bien si moyenne générale supérieure ou égale à 12/20 ;
- mention bien si moyenne générale supérieure ou égale à 14/20 ;
- mention très bien si moyenne générale supérieure ou égale à 16/20.

Section 9. Dispositions transitoires relatives à la Nouvelle offre de formation pour l'année 2024-2025

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle offre de formation en 2024-2025, **un contrat pédagogique** précisera la prise en considération des éléments spécifiques à l'étudiant redoublant.

Certains semestres, UE et ECUE validés par l'étudiant ne se retrouvent pas nécessairement à l'identique dans le nouveau programme pédagogique de la formation.

L'étudiant redoublant qui a capitalisé intégralement un semestre en 2023-2024 voit la note et le résultat obtenus au semestre capitalisé reportés au semestre correspondant de l'année 2024-2025, même si le contenu pédagogique du semestre a été modifié.

S'agissant des semestres non validés, l'étudiant redoublant conserve le bénéfice des notes et résultats supérieurs ou égaux à 10 ainsi que les compensations et les crédits obtenus aux UE et ECUE qui se retrouvent à l'identique dans la nouvelle offre de formation.

Pour ce qui est des ECUE disparus et qui ont été validés par une note supérieure ou égale à 10 ou par compensation un contrat pédagogique sera établi avec l'étudiant.

Pour ce qui est des UE ou ECUE sans équivalent dans la mention ou le parcours choisi et qui ont été validés par une note supérieure ou égale à 10 ou par compensation, les ECTS associés demeurent définitivement acquis et un contrat pédagogique sera établi avec l'étudiant.

L'application de ces règles d'équivalence ne peut remettre en cause les décisions prises par le jury d'année 2023-2024.

L'étudiant devra s'inscrire administrativement dans l'année d'étude autorisée par cette décision.

Le bénéfice des équivalences ne sera rendu effectif qu'après la décision de jury 2023-2024.

Tout étudiant pour qui les mesures d'équivalence pourraient entraîner, par le biais des compensations ou directement, la validation de l'année ou d'un semestre pourra solliciter sa composante afin d'obtenir une autorisation à suivre des enseignements par anticipation. La décision sera rendue par les commissions pédagogiques d'accès ad hoc, sur proposition du jury.

UFR Information Communication INGEMEDIA
Mention du diplôme : Information Communication (IC)
Parcours 1 COMMUNICATION DIGITALE ET EDITORIALE (CDE)
Année du diplôme : Master 1

SEM	Type d'enseignement	CODES	Libellé (à saisir)	Indiquer si l'élément est obligatoire (O), à choix (X), ou facultatif (F)	ECTS	Coef.	MCC	CM	TD
S7			Semestre 7		30			119,50	156,50
S7	UE	UE 71	Fondamentaux des SIC		6	3		52,50	0,00
S7	ECUE	71a	Industries culturelles et créatives numériques	o	2	1	CT	17,5	
S7	ECUE	71b	Théories et pratiques scientifiques en SIC	o	2	1	CT	17,5	
S7	ECUE	71c	Humanités et environnements numériques	o	2	1	CT	17,5	
S7	UE	UE 72	Communication, Information et Management Numérique		10	5		60,00	39,00
S7	ECUE	72a	Management de projets numériques	o	2	1	CC	10	6
S7	ECUE	72b	Stratégies de communication	o	2	1	CC	10	9
S7	ECUE	72c	Littératie et visualisation des données (IA)	o	2	1	CC	10	6
S7	ECUE	72d	Communication environnementale	o	1	1	CC	10	
S7	ECUE	72e	Médias et numérique	o	1	1	CC	10	
S7	ECUE	72f	Environnement juridique	o	1	1	CC	10	
S7	ECUE	72g	Anglais	o	1	1	CC		18
S7	UE	UE 73	Spécialisation CDE		10	5		7,00	105,00
S7	ECUE	73a	Production de contenus vidéos	o	1	1	CC		14
S7	ECUE	73b	Contenus pour réseaux sociaux numériques	o	1	1	CC		14
S7	ECUE	73c	Communication digitale et éditoriale	o	2	1	CC	7	14
S7	ECUE	73d	Développement et référencement	o	2	1	CC		21
S7	ECUE	73e	Design graphique	o	2	1	CC		14
S7	ECUE	73f	Analyse critique des médias	o	1	1	CC		14
S7	ECUE	73g	Communication et storytelling	o	1	1	CC		14
S7		UE 74	Réalisations collectives		4	2		0	12,50
S7	ECUE	74a	Conception et Cadrage des Projets	o	4	1	CC		12,5
S8			Semestre 8		30	5		50	138
S8	UE	UE 81	Communication, information et management numérique		11	1		50,00	48,00
S8	ECUE	81a	Approches méthodologiques et épistémologie des SIC	o	2	1	CC	10	6
S8	ECUE	81b	Stratégies de l'information	o	2	1	CC	10	6
S8	ECUE	81c	Stratégies de communication	o	2	1	CC	10	6
S8	ECUE	81d	Enjeux socioculturels contemporains	o	2	1	CC	10	6
S8	ECUE	81e	Management des réseaux sociaux numériques	o	2	1	CC	10	6
S8	ECUE	81f	Anglais	o	1	1	CC		18
S8	UE	UE 82	Réalisations collectives		4	1		0,00	13,50
S8	ECUE	82a	Dossier de production	o	2	1	CC		6,5
S8	ECUE	82b	Soutenance de projet	o	2	1	CC		6
S8	ECUE	82c	Encadrement de projet	o	0	1	CC		1
S8	UE	UE 83	Spécialisation CDE		5	1		0,00	70,00
S8	ECUE	83a	Ecriture journalistique	o	1	1	CC		14
S8	ECUE	83b	Communication digitale et éditoriale	o	1	1	CC		14
S8	ECUE	83c	Ecritures transmédia	o	1	1	CC		14
S8	ECUE	83d	Création de trafic et mesures des performances	o	1	1	CC		14
S8	ECUE	83e	Production de contenus audiovisuels	o	1	1	CC		14
S8	UE	UE 84	Stage et sensibilisation à la recherche		10	2			6,00
S8	ECUE	84a	Stage professionnel	o	8	1	CT		0
S8	ECUE	84b	Sensibilisation à la recherche	o	2	1	CT		6

UFR Information Communication INGEMEDIA
Mention du diplôme : Information Communication (IC)
Parcours 1 COMMUNICATION DIGITALE ET EDITORIALE
Année du diplôme : Master 2

SEM	Type d'enseignement	CODES	Libellé (à saisir)	Indiquer si l'élément est obligatoire (O), à choix (X), ou facultatif (F)	ECTS	Coef.	MCC	CM	TD
S9			Semestre 9	O	30,00			104,50	150,00
S9	UE	UE 91	Fondamentaux des SIC		6	3		52,50	0,00
S9	ECUE	91a	Industries culturelles et créatives numériques	o	2	1	CT et CC	17,50	
S9	ECUE	91b	Théories et pratiques scientifiques en SIC	o	2	1	CT et CC	17,50	
S9	ECUE	91c	Humanités et environnements numériques	o	2	1	CT et CC	17,50	
S9	UE	UE 92	Enseignements mutualisés mention info com		8	1		45,00	18,00
S9	ECUE	92a	Ethique et numérique	o	2	1	CT et CC	15	
S9	ECUE	92b	Innovation et économie digitale	o	2	1	CT et CC	15	
S9	ECUE	92c	Stratégie de communication	o	2	1	CT et CC	15	
S9	ECUE	92d	Anglais	o	2	1	CC		18
S9	UE	UE 93	Enseignements parcours CDE		10	5		7	107
S9	ECUE	93a	Production de contenus audiovisuels	o	2	1	CT et CC		17
S9	ECUE	93b	Management des réseaux sociaux	o	1	1	CT et CC		14
S9	ECUE	93c	Communication digitale et éditoriale	o	3	1	CT et CC	7	20
S9	ECUE	93d	Transformation numérique de la société	o	1	1	CT et CC		14
S9	ECUE	93e	Ecritures numériques	o	1	1	CT et CC		14
S9	ECUE	93f	Ecritures journalistiques	o	1	1	CT et CC		14
S9	ECUE	93g	Design graphique, U/X et U/I	o	1	1	CT et CC		14
S9	UE	UE 94	Réalisations collectives		6	2		0	25,00
S9	ECUE	94a	Conception et cadrage des projets	o	6	1	CC		25
S10			Semestre 10		30			0	32,00
S10	UE	UE 101	Projet réalisation collective		10	1		0,00	26,00
S10	ECUE	101a	Dossier de production	o	5	1	CC		15
S10	ECUE	101b	Soutenance de projet	o	5	1	CT		10
S10	ECUE	101c	Encadrement de projet	o	0	0			1
S10	UE	UE 102	Méthodologie Stage, mémoire		20	2		0,00	6,00
S10	ECUE	102a	Stage	o	10	2	CT		
S10	ECUE	102b	Mémoire	o	10	2	CT		6

UFR : Information Communication INGE MEDIA
Mention du diplôme : Information Communication (IC)
Parcours 2 : Communication, Innovation et Management de Projets Numériques
Année du diplôme : Master 1

SEM	Type d'enseignement	CODES	Libellé (à saisir)	Indiquer si l'élément est obligatoire (O), à choix (X), ou facultatif (F)	ECTS	Coef.	MCC	CM	TD
S7			Semestre 7		30			112,50	170,50
S7	UE	UE 71	Fondamentaux des SIC		6	3		52,50	0,00
S7	ECUE	71a	Industries culturelles et créatives numériques	o	2	1	CT	17,5	
S7	ECUE	71b	Théories et pratiques scientifiques en SIC	o	2	1	CT	17,5	
S7	ECUE	71c	Humanités et environnements numériques	o	2	1	CT	17,5	
S7	UE	UE 72	Communication, Information et Management Numérique		10	5		60,00	39,00
S7	ECUE	72a	Management de projets numériques	o	2	1	CC	10	6
S7	ECUE	72b	Stratégies de communication	o	2	1	CC	10	9
S7	ECUE	72c	Littératie et visualisation des données (IA)	o	2	1	CC	10	6
S7	ECUE	72d	Communication environnementale	o	1	1	CC	10	
S7	ECUE	72e	Médias et numérique	o	1	1	CC	10	
S7	ECUE	72f	Environnement juridique	o	1	1	CC	10	
S7	ECUE	72g	Anglais	o	1	1	CC		18
S7	UE	UE 73	Enseignements parcours CIMPN		10	5			119,00
S7	ECUE	73a	Management projets numérique I	o	3	1	CC		28
S7	ECUE	73b	Planning stratégique	o	1	1	CC		14
S7	ECUE	73c	Entreprenariat et innovation I	o	2	1	CC		14
S7	ECUE	73d	Développement et référencement web	o	1	1	CC		21
S7	ECUE	73e	Production audiovisuelle	o	1	1	CC		14
S7	ECUE	73f	Design Graphique	o	1	1	CC		14
S7	ECUE	73g	Communication environnementale	o	1	1	CC		14
S7	UE	UE 74	Projet collectif		4	2			12,50
S7	ECUE	74a	Conception et cadrage des projets		4	1	CC		12,5
S8			Semestre 8		30			50,00	130,50
S8	UE	UE 81	Communication, information et management numérique		11	1		50,00	48,00
S8	ECUE	81a	Approches méthodologiques et épistémologie des SIC	o	2	1	CC	10	6
S8	ECUE	81b	Stratégies de l'information	o	2	1	CC	10	6
S8	ECUE	81c	Stratégies de communication	o	2	1	CC	10	6
S8	ECUE	81d	Enjeux socioculturels contemporains	o	2	1	CC	10	6
S8	ECUE	81e	Management des réseaux sociaux numériques	o	2	1	CC	10	6
S8	ECUE	81f	Anglais	o	1	1	CC		18
S8	UE	UE 82	Projet collectif		4	1			13,50
S8	ECUE	82a	Dossier de production	o	2	1	CC		6,5
S8	ECUE	82b	Soutenance de projet	o	2	1	CT		6
S8	ECUE	82c	Encadrement de projet	o		1			1
S8	UE	UE 83	Enseignements parcours CIMPN		5	1		0,00	63,00
S8	ECUE	83a	Séminaires professionnels management projets web	o	1,5	1	CC		21
S8	ECUE	83b	Stratégie de communication digitale	o	1	1	CC		14
S8	ECUE	83c	Management de l'audience et des performances numériques	o	1	1	CC		14
S8	ECUE	83d	Conception de solutions mobiles	o	1	1	CC		14
S8	UE	UE 84	Stage et sensibilisation à la recherche		10	2			6,00
S8	ECUE	84a	Stage professionnel	o	8	1	CT		0
S8	ECUE	84b	Sensibilisation à la recherche	o	2	1	CT		6

UFR Information Communication INGEMEDIA
Mention du diplôme : Information Communication (IC)
Parcours 2 Communication, Innovation et Management de Projets Numériques
Année du diplôme : Master 2

SEM	Type d'enseignement	CODES	Libellé (à saisir)	Indiquer si l'élément est obligatoire (O), à choix (X), ou facultatif (F)	ECTS	Coef.	MCC	CM	TD
S9			Semestre 9		30			97,50	155,00
S9	UE	UE 91	Fondamentaux des SIC		6	3		52,50	0,00
S9	ECUE	91a	Industries culturelles et créatives numériques	o	2	1	CT et CC	17,5	
S9	ECUE	91b	Théories et pratiques scientifiques en SIC	o	2	1	CT et CC	17,5	
S9	ECUE	91c	Humanités et environnements numériques	o	2	1	CT et CC	17,5	
S9	UE	UE 92	Enseignements mutualisés mention info com		8	1		45,00	18,00
S9	ECUE	92a	Ethique et numérique	o	2	1	CT et CC	15	
S9	ECUE	92b	Innovation et économie digitale	o	2	1	CT et CC	15	
S9	ECUE	92c	Stratégie de communication	o	2	1	CT et CC	15	
S9	ECUE	92d	Anglais	o	2	1	CC		18
S9	ECUE	UE 93	Enseignements parcours CIMP		10	1			112,00
S9	ECUE	93a	Management projets web II	o	3	1	CT et CC		21
S9	ECUE	93b	Projet collectif /appel offre	o	2	1	CT et CC		21
S9	ECUE	93c	Maîtrise du déploiement multicanal : Web et Mobile	o	1	1	CT et CC		14
S9	ECUE	93d	Digital analytics (web, mobile)	o	1	1	CT et CC		14
S9	ECUE	93e	Marketing digital et communication	o	1	1	CT et CC		14
S9	ECUE	93f	Innovation et enjeux communicationnels	o	1	1	CT et CC		14
S9	ECUE	93g	Innovation et économie numérique	o	1	1	CT et CC		14
S9	UE	UE 94	Projet réalisation collective		6	1		0,00	25,00
S9	ECUE	94a	Conception et cadrage des projets	o	6	1	CC		25
S10			Semestre 10		30				26,00
S10	UE	UE 101	Projet réalisation collective		10	1		0,00	26,00
S10	ECUE	101a	Dossier production	o	5	1	CC		15
S10	ECUE	101b	Soutenance de projet	o	5	1	CT		10
S10	ECUE	101c	Encadrement de projet	o	0	0			1
S10	UE	UE 102	Méthodologie Stage, mémoire		20	2		0,00	6,00
S10	ECUE	102a	Stage	o	10	1	CT		0
S10	ECUE	102b	Mémoire	o	10	1	CT		6

UFR : Information Communication INGEMEDIA
Mention du diplôme Information Communication (IC)
Parcours 3 DATA ANALYTICS et STRATEGIE DE L'INFORMATION
Année du diplôme : Master 1

SEM	Type d'enseignement	CODES	Libellé (à saisir)	Indiquer si l'élément est obligatoire (O), à choix (X), ou facultatif (F)	ECTS	Coef.	MCC	CM	TD
S7			Semestre 7		30	15		133,5	162,5
S7	UE	UE 71	Fondamentaux des SIC		6	3		52,50	0,00
S7	ECUE	71a	Industries culturelles et créatives numériques	o	2	1	CT	17,5	
S7	ECUE	71b	Théories et pratiques scientifiques en SIC	o	2	1	CT	17,5	
S7	ECUE	71c	Humanités et environnements numériques	o	2	1	CT	17,5	
S7	UE	UE 72	Communication, Information et Management Numérique		10	5		60,00	39,00
S7	ECUE	72a	Management de projets numériques	o	2	1	CC	10	6
S7	ECUE	72b	Stratégies de communication	o	2	1	CC	10	9
S7	ECUE	72c	Littératie et visualisation des données (IA)	o	2	1	CC	10	6
S7	ECUE	72d	Communication environnementale	o	1	1	CC	10	
S7	ECUE	72e	Médias et numérique	o	1	1	CC	10	
S7	ECUE	72f	Environnement juridique	o	1	1	CC	10	
S7	ECUE	72g	Anglais	o	1	1	CC		18
S7	UE	UE 73	Fondamentaux de l'analyse des données		10	5		21	111
S7	ECUE	73a	Concepts de base de la data (DATA 101)	o	2	1	CC	7	14
S7	ECUE	73b	Analyse et visualisation des données	o	2	1	CC	7	14
S7	ECUE	73c	Ingénierie des Données et Transformation ETL	o	2	1	CC	7	14
S7	ECUE	73d	Technologies IA, No-Code et Automation	o	1	1	CC		14
S7	ECUE	73e	Gestion de projet Agile	o	1	1	CC		14
S7	ECUE	73f	Atelier développement	o	1	1	CC		21
S7	ECUE	73g	Environnement et intelligence artificielle	o	0,5	1	CC		10
S7	ECUE	73h	Projets analyses des données I	o	0,5	1	CC		10
S7	UE	UE 74	Réalisations collectives		4	2		0	12,50
S7	ECUE	74a	Conception et Cadrage des Projets	o	4	1	CC		12,5
S8			Semestre 8		30	5	0	50	124
S8	UE	UE 81	Communication, information et management numérique		10	1		50,00	48,00
S8	ECUE	81a	Approches méthodologiques et épistémologie des SIC	o	2	1	CC	10	6
S8	ECUE	81b	Stratégies de l'information	o	2	1	CC	10	6
S8	ECUE	81c	Stratégies de communication	o	2	1	CC	10	6
S8	ECUE	81d	Enjeux socioculturels contemporains	o	1	1	CC	10	6
S8	ECUE	81e	Management des réseaux sociaux numériques	o	2	1	CC	10	6
S8	ECUE	81f	Anglais	o	1	1	CC		18
S8	UE	UE 82	Réalisations collectives		4	1		0,00	13,50
S8	ECUE	82a	Dossier de production	o	2	1	CC		6,5
S8	ECUE	82b	Soutenance de projet	o	2	1	CT		6
S8	ECUE	82c	Encadrement de projet	o	0	1			1
S8	UE	UE 83	Applications pratiques de la data		6	1		0,00	56,00
S8	ECUE	83a	Data-Driven Marketing	o	1,5	1	CC		14
S8	ECUE	83b	AI et stratégie des données	o	1,5	1	CC		14
S8	ECUE	83c	Concepts NoSQL et analyses de données non structurées	o	1,5	1	CC		14
S8	ECUE	83d	Projets analyses des données II	o	1,5	1	CC		14
S8	UE	UE 84	Stage et sensibilisation à la recherche		10	2			6
S8	Stage	84a	Stage professionnel	o	8	1	CT		0
S8	ECUE	84b	Sensibilisation à la recherche	o	2	1	CT		6

UFR Information Communication INGEMEDIA
Mention du diplôme : Information Communication (IC)
Parcours 3 DATA ANALYTICS et STRATEGIE DE L'INFORMATION
Année du diplôme : Master 2

SEM	Type d'enseignement	CODES	Libellé (à saisir)	Indiquer si l'élément est obligatoire (O), à choix (X), ou facultatif (F)	ECTS	Coef.	MCC	CM	TD	TP
S9			Semestre 9		30			107,50	147,00	0,00
S9	UE	UE 91	Fondamentaux des SIC		6	3		52,50	0,00	0,00
S9	ECUE	91a	Industries culturelles et créatives numériques	o	2	1	CT et CC	17,5		
S9	ECUE	91b	Théories et pratiques scientifiques en SIC	o	2	1	CT et CC	17,5		
S9	ECUE	91c	Humanités et environnements numériques	o	2	1	CT et CC	17,5		
S9	UE	UE 92	Enseignements mutualisés mention info com		8	1		45,00	18,00	0,00
S9	ECUE	92a	Ethique et numérique	o	2	1	CT et CC	15		
S9	ECUE	92b	Innovation et économie digitale	o	2	1	CT et CC	15		
S9	ECUE	92c	Stratégie de communication	o	2	1	CT et CC	15		
S9	ECUE	92d	Anglais	o	2	1	CC		18	
S9	UE	UE 93	Data Analyse Avancée : Concepts et Infrastructures		10	3		10	104	0
S9	ECUE	93a	Business Analytics & Data Storytelling	o	1	1	CT et CC		14	
S9	ECUE	93b	Data Marketing avancé	o	1	1	CT et CC		14	
S9	ECUE	93c	Ethique et intelligence artificielle	o	1	1	CT et CC	10		
S9	ECUE	93d	Principes de Classification et Clustering en Machine Learning	o	2	1	CT et CC		24	
S9	ECUE	93e	NLP et LLM : Exploration des Données Textuelles	o	1	1	CT et CC		14	
S9	ECUE	93f	Initiation au Datalake	o	1	1	CT et CC		14	
S9	ECUE	93g	Analyse concurrentielle des acteurs Cloud et Big Data du marché	o	1	1	CT et CC		14	
S9	ECUE	93h	Projets analyses des données III	o	2	1	CT et CC		10	
S9	UE	UE 94	Réalisations collectives		6	2		0	25,00	0,00
S9	ECUE	94a	Conception et Cadrage des Projets	o	6	1	CC		25	
S10			Semestre 10		30			0	26	0
S10	UE	UE 101	Projet réalisation collective		10	1		0,00	26,00	0,00
S10	ECUE	101a	Dossier de production	o	5	1	CC		15	
S10	ECUE	101b	Soutenance de projet	o	5	1	CT		10	
S10	ECUE	101c	Encadrement de projet	o	0	0			1	
S10	UE	UE 102	Méthodologie Stage, mémoire		20	2		0,00	6,00	0,00
S10	ECUE	102a	Stage	o	10	1	CT		0	
S10	ECUE	102b	Mémoire	o	10	1	CT		6	